



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

GPL

Question écrite n° 114561

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les inquiétudes exprimées par bon nombre de nos concitoyens à la suite du décret publié au *Journal officiel* dimanche 26 décembre 2010, prévoyant la suppression de la prime pour les voitures fonctionnant au GPL, et le maintien de la prime de 5 000 euros pour les véhicules émettant moins de 60 g/km. Cette mesure favorisera les voitures électriques. Or l'électricité est pour une large part d'origine nucléaire, et ce mode de production présente d'importants dangers de pollution. Le GPL émet moins de CO₂ que les autres carburants lors de sa production et de sa consommation, et a en outre le mérite de n'apporter ni pollution chimique ni pollution nucléaire. Il serait donc plus équitable d'opérer une réorganisation du système de primes, avec un calcul basé sur l'ensemble des pollutions générées, et non pas uniquement sur le CO₂, et d'accorder des aides pour le développement de transports en commun moins polluants. Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour répondre aux légitimes inquiétudes des administrés.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114561

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7783

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)